

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 07 du 21 décembre 2017

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 14 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland.

Absent excusée : Mme SEIBERT Estelle

N° 2017-42 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 06 du 07 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2017-43 : Lotissement de Neubourg – Création d'une AFUL (Association Foncière Urbaine Libre)

Monsieur le Maire informe les conseillers du projet de création d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL), structure adaptée pour la réalisation du lotissement à Neubourg. Il s'agit d'autoriser le regroupement des deux propriétaires de terrains, à savoir la Commune de Dauendorf-Neubourg et M. Christophe LANG.

Les terrains concernés sont situés en zone IAUb. Ce regroupement a pour objet, le remembrement des parcelles ainsi que la réalisation de travaux d'équipement et d'aménagement.

Préalablement à la création de cette association, l'accord du Conseil Municipal sur l'opération envisagée est sollicité.

Monsieur le Maire présente un projet de statuts pour expliquer aux conseillers le fonctionnement futur de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur base des projets des statuts :

- approuve le principe de la création de l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL),
- émet un avis favorable sur l'établissement du projet des statuts présenté,
- autorise le maire à prendre toutes les dispositions et signer tout document permettant la création de l'AFUL.

N° 2017-44 : Construction d'une Salle de Musique accolée à la Salle Concordia : Avenant en réduction

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande d'avenant bénéficiant de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, concernant le lot n° 15 : Menuiserie intérieure

Certains travaux en moins et en plus non prévus initialement au marché, ont été décidés lors de l'avancement du chantier :

Lot n° 15 : Menuiserie intérieure (Ets SCHALCK°)

Montant du marché de base :	14 316.18 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	-272.96 € HT
Montant TOTAL du marché :	14 043.22 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

Délibérations rendues exécutoires le 22 décembre 2017
Transmises à la Sous-Préfecture le 27 décembre 2017
Publiées le 27 décembre 2017
Le Maire :

